
Compte rendu de la discussion sur l'éducation national dans le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Antoine François Fourcroy, Antoine Claire Thibaudeau, Edme Michel Petit

Citer ce document / Cite this document :

Fourcroy Antoine François, Thibaudeau Antoine Claire, Petit Edme Michel. Compte rendu de la discussion sur l'éducation national dans le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 261;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38398_t1_0261_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ANNEXE N° 2

▲ la séance de la Convention nationale du 19 frimaire an II (Lundi 9 décembre 1793).

Comptes-rendus par divers journaux de la discussion sur l'instruction publique (1).

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (2).

L'ordre du jour appelait la discussion sur l'éducation nationale.

Fourcroy communique un plan pour l'organisation de l'instruction du second degré.

Thibaudeau s'élève avec chaleur contre les divers systèmes présentés successivement depuis Périgord jusqu'à Lapeletier, tendant tous à reproduire, sous d'autres noms, la hiérarchie pédagogique dont la Révolution a fait justice. Le projet révisé de Romme lui semble entaché du même défaut, et il demande la priorité pour celui de Bouquier, comme plus conforme au génie républicain et plus économique en même temps:

Petit n'approuve ni l'un ni l'autre, et propose la question préalable. L'arrivée de Barère interrompt la série de ses objections. Son discours et les deux précédents seront imprimés.

Thibaudeau est adjoint au comité d'instruction publique.

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (3).

L'Assemblée passe à la discussion sur l'instruction publique.

Fourcroy présente un discours sur l'enseignement dans les secondes écoles.

Thibaudeau. Que vous a-t-on présenté jusqu'à présent? Des établissements plus ou moins soignés imités des collèges. Vous avez détruit toutes les corporations, et vous allez établir la plus puissante de toutes, en instituant des milliers de professeurs qui, d'un bout à l'autre de la République, seraient les régulateurs pensionnés des mœurs et du savoir. Laissez, laissez à la liberté le soin de propager les lumières craignez de mettre la pensée en régie; que les maîtres et les élèves se choisissent librement, que chacun acquière l'éducation qu'il croit convenable. Nous n'avons jusqu'à présent que des idées d'établissements monarchiques. Votre système d'éducation doit être simple comme votre Constitution. Vous devez salarier les premiers degrés d'instruction: mais, passé cela, laissez au savoir les soins de s'élever à sa hauteur; n'al-

lez pas instituer des places de chanoines pour la science.

L'Assemblée adjoint Thibaudeau à son comité d'instruction.

Petit. Un des grands torts des hommes d'esprit c'est de croire que tout le monde en a. Ils logent toujours leurs idées dans la tête des autres. Votre comité vous dit: «Établissez des écoles pour les ateliers; mais ceux qui iront s'y instruire ne seront donc pas des enfants d'ouvriers; ce ne seront que des élèves riches que des académistes voudront populariser. Dès lors, à quoi bon cette instruction, ces établissements? Aurez-vous des maîtres d'armes, d'équitation dans chaque commune, afin d'établir l'égalité? Ignorez-vous que le fils du fermier, sans avoir reçu des leçons d'équitation, saute sur son cheval, pique des deux et court? Pourquoi voulez-vous, par votre nouveau plan de révision, réduire 20,000 maîtres d'école au désespoir? Inquiettez-vous seulement de donner de l'éducation à ceux qui ne peuvent s'en procurer; laissez aux riches le soin d'acquérir les sciences qu'il leur plaît. Il semble qu'il y ait en ce moment un mauvais génie qui veuille tout détruire en France pour le plaisir de détruire, dût-il se détruire lui-même. Peu lui importe que dans ce qui existe il y ait du bon; il ne veut rien conserver et, sans examen, il veut tout anéantir. Comment a-t-on porté l'intolérance jusqu'à éloigner de l'éducation tout prêtre d'un culte quelconque. Quoi! il faudra que je me refuse à livrer l'éducation de mon enfant, sa morale, ses mœurs, ses lumières, à celui qui aura toute ma confiance? Une commission me forcera de le livrer à celui que je n'estimerai pas? Et l'on appelle cela de la liberté? Jamais l'affreux despotisme alla-t-il aussi loin? Pourquoi faut-il qu'un comité ait seul la surveillance directe de l'éducation? Je ne veux pas qu'un comité quelconque soit puissant ou puisse l'être contre le vœu de la nation. L'instruction publique, proclamée par vous, doit être le signal de la justice et de la raison; elle doit être l'aurore du beau jour des lois; je conviens que la raison est vieille, et que l'on ne peut attacher son nom à une nouveauté.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

La Convention passe à la discussion sur l'éducation publique.

Fourcroy présente un travail sur l'établissement des écoles secondaires, qui a été très applaudi et dont l'Assemblée a ordonné l'impression.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Fourcroy présente son travail sur le degré supérieur de l'instruction publique.

La Convention nationale en ordonne l'im-

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 229, le compte rendu de l'*Auditeur national*.

(2) *Journal de la Montagne* [n° 27 du 26^e jour du 3^e mois de l'an II (mardi 10 décembre 1793), p. 214, col. 2].

(3) *Mercur universel* du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793), p. 316, col. 1.

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 343 du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793), p. 1551, col. 2].

(2) *Journal de Perlet* [n° 444 du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793), p. 75].